



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Porcs

Question écrite n° 60954

#### Texte de la question

M Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les dispositions de l'arrêté du 29 février fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les porcheries de plus de 450 porcs au titre de la protection de l'environnement. L'article 4 de cet arrêté interdit l'implantation d'une porcherie à moins de 100 mètres d'habitations occupées par des tiers. Il lui demande si un membre de la famille du responsable de l'exploitation porcine est considéré comme un tiers au sens de cet arrêté.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les membres de la famille de l'exploitant seront considérés ou non comme des tiers en fonction du lien de parenté et de leur situation par rapport à l'exploitant. Les enfants à charge ne sont pas des tiers. Les parents de l'exploitant (père et mère) ayant eux-mêmes exploité l'élevage et habitant sur le site, peuvent ne pas être considérés comme des tiers sous réserve qu'ils s'engagent par écrit à autoriser la poursuite de l'exploitation par leur enfant en deca des distances réglementaires. Mais un accord signé autorisant une implantation à une distance inférieure à 100 mètres n'a pas de valeur juridique si le signataire désire ensuite se recuser et porter plainte comme cela s'est déjà produit. Ce n'est donc pas une protection juridique pour l'exploitant et il risque de voir remise en cause la pérennité de son exploitation par les occupants présents ou futurs de ces habitations. Ce risque est cependant limité entre des parents et enfants travaillant ou ayant travaillé sur la même exploitation. Aussi pour ne pas pénaliser de façon excessive l'implantation des élevages, la circulaire d'application de l'arrêté du 29 février 1992 proposera aux préfets de ne pas considérer les parents comme des tiers. Dans les autres cas, il serait souhaitable, pour protéger juridiquement l'exploitant, de considérer les autres membres de la famille comme des tiers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Le Bris Gilbert](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60954

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1992, page 3779